

ANIMAUX / SEMENCES / EMBRYONS / ŒUFS A COUVER / OVOCYTES	RI.LR.NN.01	Liberia
	mai 2015	

I. Domaine d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Poussins d'un jour	0105 0106 33	Liberia

II. Certificat bilatéral

Type de certificat Titre du certificat

EX.VTL.LR.NN.01 Certificat sanitaire vétérinaire, poussins d'un jour 2 p.

Le certificat mentionné ci-dessus n'a pas été négocié avec les autorités du pays tiers de destination. Il relève de la responsabilité de l'opérateur de vérifier qu'il est toujours accepté par les autorités du pays de destination. L'AFSCA ne pourra être tenue responsable de sa non-acceptation par les autorités du pays de destination.

III. Conditions générales

Agrément pour l'exportation vers le Liberia:

Un agrément spécifique auprès des autorités compétentes libériennes n'est pas nécessaire pour l'exportation de poussins d'un jour.

IV. Conditions de certification

Points 4.1 et 4.2 : mentionner l'adresse et le numéro d'agrément du couvoir.

Point 11.1 : cette déclaration peut être signée après contrôle.

Point 11.2 : cette déclaration peut être signée après contrôle. L'opérateur doit apporter les preuves nécessaires.

Point 11.3 : cette déclaration peut être signée sur base de la législation.

Point 11.4 : cette déclaration a trait au troupeau des parentaux. Cette déclaration peut être signée sur base d'une déclaration du vétérinaire responsable de l'épidémiosurveillance dans le troupeau des parentaux.

ANIMAUX / SEMENCES / EMBRYONS / ŒUFS A COUVER / OVOCYTES	RI.LR.NN.01	Liberia
	mai 2015	

Points 11.5 et 11.6 : ces déclarations ont trait au troupeau des parentaux. Ces déclarations peuvent être signées après vérification du statut sanitaire de l' (des) exploitation(s) d'origine des œufs à couvrir et de la zone de 10 km de rayon autour de cette (ces) exploitation(s).

Point 11.7 : cette déclaration peut être signée sur base d'une déclaration du vétérinaire responsable de l'épidémiosurveillance dans la ferme des parentaux.